



Un gréviste de la faim palestinien se rapproche de la mort sous les yeux indifférents du monde

Par [CJPMO](#)

Mondialisation.ca, 13 février 2013

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Droits humains et État policier](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPMO) est extrêmement préoccupée par la mort imminente de Samer Issawi, un Palestinien de 34 ans en grève de la faim depuis plus de 200 jours. Issawi a entamé une grève de la faim pour protester contre sa détention sans inculpation ni procès par les autorités israéliennes. Issawi a été libéré en décembre 2011, parmi les centaines de détenus palestiniens libérés dans le cadre d'un échange de prisonniers. Il était alors incarcéré depuis 2002. Selon Human Rights Watch (HRW), il a de nouveau été arrêté le 7 juillet 2012, sur la base d'une ordonnance militaire israélienne révoquant sa libération. Il a d'abord été gardé au centre de détention de Moscobiyya où il a été interrogé pendant 28 jours, et s'est vu refuser l'accès à son avocat pendant les 23 premiers jours. HRW a exhorté Israël soit à libérer les prisonniers, soit à déposer des accusations et les poursuivre en justice via des procédures qui répondent aux normes internationales relatives aux droits de la personne.

« Ce jeune homme doit-il mourir avant que les politiciens canadiens ne décident d'élever leur voix contre la pratique de la détention sans inculpation ni procès par Israël? », demande le président de CJPMO, Thomas Woodley. Il souligne qu'Issawi a perdu la moitié de son poids corporel, ses organes internes commencent à défaillir, il perd aussi sa vision et sa capacité de parler, et vomit du sang. Ce sont tous là des signes qu'il est à l'article de la mort. CJPMO note qu'Issawi est l'un des 178 Palestiniens actuellement détenus en « détention administrative » par Israël, c'est-à-dire en détention sans inculpation ni procès. Plusieurs autres prisonniers ont également entamé des grèves de la faim. Selon le père d'Issawi, en date du mois d'août 2012, son fils était l'un des neuf Palestiniens à avoir été arrêtés de nouveau après l'échange de prisonniers de décembre 2011.

Selon Amnistie Internationale, un comité de trois juges militaires israéliens cherche à réimposer la sentence de 30 ans infligée à Issawi en 2002. Ils ont refusé d'indiquer à Issawi ou à son avocat les allégations sur lesquelles s'appuie actuellement sa détention, affirmant qu'elles étaient fondées sur des informations secrètes liées à la façon dont il a « violé » les conditions de sa libération. En l'absence de cette information, Issawi et son avocat ne sont pas en mesure de préparer une défense. Parallèlement à cela, Issawi, un Jérusalémite, a été inculpé par un tribunal civil israélien pour avoir enfreint les conditions de sa libération en se rendant en Cisjordanie.

CJPMO note que la détention sans inculpation ni procès viole les normes internationales relatives aux droits de la personne les plus élémentaires. CJPMO exhorte les députés canadiens de toutes les allégeances politiques à se prononcer contre le recours par Israël à la détention administrative et à demander la libération immédiate de Samer Issawi et son

transfert vers un hôpital approprié. CJPMO exhorte également les médias canadiens à couvrir cette affaire de même que la question plus large de la détention fréquente des Palestiniens par Israël, sans inculpation ni procès.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec:

Patricia Jean

Canadiens pour la justice et paix au Moyen-Orient

Téléphone: 438 380-5410

[Courriel CJPMO](#) - [Site Web CJPMO](#)

La source originale de cet article est Mondialisation.ca

Copyright © [CJPMO](#), Mondialisation.ca, 2013

Articles Par : [CJPMO](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca